



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 11 mars 2019

Attribution du label « Jardin remarquable » à Mascarin, jardin botanique de La Réunion

Mis en place en 2004 par le ministère de la Culture, le label «*Jardin remarquable*» distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Il répond au souhait de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus. Ce label d'État, attribué pour 5 ans renouvelables, répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale. Il tient compte de la diversité des parcs et jardins et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains et de tous les styles.

Le label engage les propriétaires à assurer un entretien régulier de leur jardin, à l'ouvrir à la visite au moins 40 jours dans l'année et 6h par jour, à participer au moins à une opération nationale ([Rendez-vous aux jardins](#) et/ou aux [Journées européennes du patrimoine](#)), à mettre à la disposition du public des documents d'information (plan, historique, indications botaniques) et à apposer dans un lieu visible du public une plaque émaillée reprenant le logotype du label «*Jardin remarquable*». Le jardin est mentionné dans les documents de valorisation et de communication diffusés par le ministère de la Culture.

Mascarin, jardin botanique de La Réunion 2 rue du Père Georges, route des Colimaçons, Saint-Leu

Situé à Saint-Leu, aujourd'hui propriété du département de La Réunion, le **jardin botanique de Mascarin est implanté sur l'ancien domaine de la famille de Chateaufieux**. Le marquis Armand de Chateaufieux installe un domaine agricole sur ce terrain, à 500 m d'altitude, en 1857. Il y a introduit diverses cultures, telle que le thé, l'oignon dit « de Chateaufieux » ou des pommes à cidre.

Le site appartient à la *collectivité départementale* depuis 1987. Il a tout d'abord été géré par l'*association Conservatoire Botanique de Mascarin* qui a mis en place les collections botaniques, tout en assurant des missions de connaissance et de valorisation. La gestion du jardin est reprise par le département de La Réunion en 2014.

Sur un terrain de trente hectares, dont huit ouverts au public, **le jardin rassemble des collections botaniques permettant de connaître et valoriser le patrimoine végétal réunionnais, en respectant la biodiversité**. L'ancienne maison du

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -



domaine abrite actuellement un espace d'accueil et des salles d'exposition, les dépendances agricole. Les 4000 plantes du jardin sont réparties en huit collections botaniques : «*plantes lontan*», «*verger créole*», collection «*Réunion*» (espèces endémiques), «*bassin de plantes aquatiques*», «*caféiers du monde*», collection «*succulentes*», «*palmiers*», «*orchidées et fougères*».

Le dossier de candidature déposé par le département de La Réunion auprès des services de la direction des affaires culturelles de La Réunion a été étudié par le groupe de travail chargé du label «*Jardin remarquable*». Ce groupe de travail est composé de représentants de l'État, de la région et de personnalités qualifiées dans le domaine des jardins. Les critères examinés sont l'intérêt esthétique, botanique et historique, ainsi que l'entretien du jardin ou encore la pédagogie et la communication. Après l'examen du groupe de travail, les jardins retenus font l'objet d'une décision du préfet de région pour l'attribution du label «*Jardin Remarquable*». **Le groupe de travail a particulièrement apprécié l'intérêt des collections botaniques, ainsi que la composition et l'esthétique de Mascarin, jardin botanique de La Réunion.**

Contacts DAC de La Réunion

Conservation régionale des monuments historiques. Chargée d'études documentaires.
clemence.preault@culture.gouv.fr

Communication et médias : francoise.kersebet@culture.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

